



La Fabrique des Politiques Jeunesse

Lettre avril 2021 n°37

Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ?

Résumé

En 2018, en France métropolitaine, un enfant sur trois vit en territoire rural. Ces enfants résident plus souvent avec leurs deux parents dans une famille « traditionnelle » que ceux des espaces urbains. Ils vivent moins souvent que les enfants urbains dans des familles pauvres (13 % contre 23 %) ou très aisées. Il y a en effet, dans les territoires ruraux, moins de familles monoparentales ou nombreuses, des parents plus souvent en emploi, mais moins fréquemment dans les catégories sociales les plus favorisées, et moins de logements sociaux.

Les enfants ruraux ont des conditions de logement plus favorables : neuf sur dix ont leur propre chambre et vivent dans une maison avec un espace extérieur (jardin, terrain, cour), contre respectivement sept sur dix et cinq sur dix en milieu urbain. En revanche, ils vivent plus loin des services et des équipements. Ils disposent, par exemple, en moyenne de huit places en crèche à moins de 15 minutes pour cent enfants de moins de 3 ans, contre vingt-six en milieu urbain. Leur temps d'accès aux professionnels de santé, en particulier aux spécialistes, est également plus long que celui des enfants urbains. Ils résident en moyenne à 25 minutes en voiture d'un pédiatre, contre 7 minutes en milieu urbain. Ils sont aussi plus éloignés de certains équipements culturels (cinémas, musées) et sportifs.

Drees, Études et résultats, N° 1189, 24/03/2021

La note

L'Assurance retraite, en partenariat avec les Caf, lance un forfait cohabitation intergénérationnelle et solidaire

Paris, le 1^{er} mars 2021

De nos jours, les jeunes de moins de 30 ans subissent des difficultés d'accès au logement (coût élevé, crise sanitaire...), tandis qu'une personne de plus de 60 ans sur trois vit de manière isolée. Soucieuse de ces problématiques, l'Assurance retraite a réalisé une étude en partenariat avec le réseau Cohabilis pour identifier les leviers de développement de la cohabitation intergénérationnelle. Depuis le 1^{er} octobre 2020, une expérimentation est en cours dans plusieurs Carsat, en partenariat avec la branche famille de la Sécurité sociale. Au cours du 1^{er} semestre 2020, l'Assurance retraite et le réseau Cohabilis ont mené une étude visant

à repenser le développement de la cohabitation intergénérationnelle solidaire. L'étude a conclu que la cohabitation intergénérationnelle et solidaire permet de répondre à la problématique du logement des jeunes tout en luttant contre l'isolement des seniors. Trois formules de cohabitation ont été définies :

- La formule « conviviale » pour les personnes autonomes seules,
- La formule « solidaire » pour les personnes en situation de fragilité,
- La formule « coup de pouce » pour les personnes « altruistes ».

L'expérimentation en cours dans plusieurs régions, et forte de ces constats, l'Assurance retraite a lancé en octobre 2020 un forfait cohabitation intergénérationnelle et solidaire proposé par les Carsat Pays-de-la-Loire, Rhône-Alpes et Aquitaine et expérimenté avec 11 Caf*. Il prend en charge une partie des frais liés à la constitution de binômes comprenant un retraité de 60 ans et plus et un jeune de moins de 30 ans (étudiant, apprenti...). L'expérimentation se déroulera pendant un an et comporte déjà 80 dossiers constitués. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des initiatives de l'Assurance retraite qui permettent de lutter contre l'isolement des personnes âgées tout en favorisant le logement des jeunes, telles que Toit+Moi. Pour participer à l'expérimentation, les retraités souhaitant bénéficier du forfait cohabitation intergénérationnelle et solidaire dans les départements concernés doivent prendre contact avec leur Carsat ou s'inscrire sur Cohabilis pour être contactés par la structure la plus proche de leur domicile. Les jeunes peuvent effectuer la même démarche sur le site de Cohabilis ou contacter leur Caf. La Cnaf et les Caf s'engagent aux côtés de l'Assurance retraite, en tant que partenaires incontournables des familles et des jeunes, dans ce dispositif innovant en matière d'habitat intergénérationnel.

Cette action contribue à favoriser l'accès aux droits des jeunes en matière de logement et à renforcer leur autonomie, conformément aux engagements COG de la Cnaf avec l'État.

Plus d'infos

La dimension territoriale de l'accès à l'emploi des femmes

Dans les espaces ruraux, une offre d'emploi moins mixte et orientée vers les secteurs à dominante masculine

Une étude de l'observatoire des territoires de l'ANCT. Fiche d'analyse 2021.

Extrait : Si elle diminue depuis 30 ans, en

particulier depuis la fin des années 1990, la ségrégation professionnelle entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire l'inégale répartition des femmes et des hommes entre les différentes professions, demeure forte et contribue à expliquer les inégalités de rémunérations entre sexes. D'un point de vue territorial, c'est à l'échelle des secteurs d'activité, et non des professions, que peut se mesurer le degré de mixité femmes-hommes au travail. Sur 3786 secteurs d'activité, 4 secteurs sont « à prédominance féminine », (comme les secteurs de l'hébergement médico-social et social, de la santé humaine ou encore de l'enseignement) et regroupent 39 % des emplois occupés par les femmes, 16 secteurs sont « à dominante masculine » (comme la construction, les industries extractives ou encore la métallurgie) et regroupent 37 % des emplois occupés par les hommes. Au total, 38 % des actifs occupés travaillent dans un secteur peu mixte associé à leur genre.

Dans l'ensemble, les territoires ruraux se distinguent des territoires urbains par une offre d'emploi moins mixte (60 % des emplois dans des secteurs peu mixtes contre 47 % dans les communes urbaines), principalement orientée vers les secteurs à dominante masculine (36 % de l'offre d'emploi des communes rurales contre 21 % dans les communes urbaines) et une forte concentration de l'emploi féminin dans le secteur médico-social (20 % de l'emploi féminin).

Le degré de mixité de l'offre d'emploi suit un gradient urbain-rural assez net : plus les emplois sont localisés dans des espaces peu denses, plus ils ont de chance de dépendre de secteurs peu mixtes du point de vue du genre, en raison de la localisation des activités sur le territoire. C'est ainsi dans les communes très peu denses que la part de l'emploi dans des secteurs peu mixtes est la plus forte : 70 % contre 45 % dans les communes denses. Outre le commerce – secteur mixte qui demeure le premier secteur d'emplois dans les villes (13 % des emplois) –, les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois dans les communes rurales sont ceux de l'hébergement médico-social et social, de l'action sociale sans hébergement (à 83 % féminin), de l'agriculture (à 71 % masculin) et de la construction (à 89 % masculin) ...

La fiche

L'AdCF et les politiques jeunesse inter- communale

L'AdCF (Assemblée des Communautés de France) a créé après les dernières élections

municipales et communautaires une commission de travail « Cohésion sociale ». La commission a arrêté trois thématiques qui seront traitées pour ce début de mandature :

- La jeunesse
- L'engagement
- La santé et la santé mentale

Lors de la réunion du 24 mars dernier, la thématique de la jeunesse a été abordée avec la participation, lors d'une première séquence, de la Secrétaire d'État à la jeunesse et à l'engagement Sarah El Hairî. Le ministre a notamment annoncé que l'appel à projets pour le développement du service civique en milieu rural sera élargi de 15 à 30 départements lors d'un second appel à projets qui sera lancé courant avril 2021. La deuxième séquence de la réunion a été l'occasion d'évoquer les politiques jeunesse à travers un état des lieux d'une politique dite « morcelée » et l'action des intercommunalités. À cette occasion, Kamel Rarbo, expert associé à Territoires conseils, a proposé un bref historique de la montée en puissance des intercommunalités en matière de politique jeunesse.

📄 L'AdCF et la cohésion sociale

Le réseau jeunesse du département de la Savoie

Jeunesse et COVID : les professionnels à l'heure de la crise sanitaire

Plus de 160 professionnels savoyards de la jeunesse se sont réunis le mardi 2 mars à l'invitation du Réseau Jeunesse pour une E-journée de travail interactive. À l'ordre du jour : « La Covid et nous : l'impact de la Covid sur les pratiques des professionnels ».

La crise sanitaire n'épargne pas le quotidien des jeunes et donc logiquement les politiques publiques en faveur de la jeunesse doivent s'adapter. Comment dans ce contexte compliqué et inédit créer, maintenir et développer le lien aux jeunes, comment innover et faire évoluer les activités proposées, comment manager les équipes et les accompagner sur le terrain ? Autant d'enjeux et de questions traités dans une intervention de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), mais également sous forme d'ateliers. Au-delà des professionnels savoyards (animateurs, responsables de structures jeunesse ou institutions), d'autres conseils départementaux sont venus partager leurs expériences et même les partenaires sénégalais et haïtiens des coopérations décentralisées du Département de la Savoie, mobilisés dans le cadre de la dynamique Anima Terre Jeunesse. La pandémie n'ayant pas de frontière, tous sont confrontés aujourd'hui aux mêmes défis !

La préparation de cette journée a particulièrement mobilisé les professionnels de la Communauté de communes Val Guiers, de la Ville d'Albertville et du Syndicat intercommunal du canton de Saint-Alban-Laysse (SICSAL), en lien avec la Ligue de l'Ensei-

gnement / Fédération des Œuvres laïques, la Fédération des Centres sociaux des 2 Savoie et Pays de Savoie solidaires.

📄 Plus d'infos

Confinement du printemps 2020 : une hausse des syndromes dépressifs, surtout chez les 15-24 ans Résultats issus de la 1ère vague de l'enquête EpiCov et comparaison avec les enquêtes de santé européennes (EHIS) de 2014 et 2019

Résumé

En mai 2020, à l'issue du premier confinement national, 13,5 % des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en France présentent un syndrome dépressif, soit presque une personne sur sept. La prévalence de syndromes dépressifs est en hausse de 2,5 points par rapport à 2019. L'augmentation est notamment plus forte chez les 15-24 ans (22,0 % en mai 2020, contre 10,1 % en 2019) et chez les femmes (15,8 % en 2020, contre 12,5 % en 2019).

Présenter un syndrome dépressif est fortement corrélé à des caractéristiques individuelles dont certaines sont spécifiques à la situation sanitaire de mai 2020, comme le fait de voir sa situation financière se dégrader, d'être confiné en appartement, seul, ou en dehors de son logement habituel chez ses parents ou un conjoint, ou encore d'avoir présenté des symptômes évocateurs de la Covid-19.

Dix personnes interrogées sur cent déclarent prendre des médicaments pour des problèmes d'anxiété, de sommeil ou de dépression et, parmi elles, une n'en consommait pas avant le confinement. La part de consommateurs quotidiens d'alcool reste stable en mai 2020 par rapport à 2019 : une personne sur dix. Enfin, un peu plus d'un parent sur cinq interrogé sur des difficultés de sommeil d'un de ses enfants (de 3 à 17 ans) déclare qu'elles sont apparues ou ont augmenté depuis le début du confinement. Drees, Études et résultats, N° 1185, 29/03/2021

📄 La note

Baromètre national des pratiques sportives 2020

En 2020, 65 % des Français de 15 ans et plus ont pratiqué au moins une activité physique et sportive au cours des douze derniers mois. En 2018, dans la première édition de ce baromètre, ils étaient 66 % : la pratique n'a donc quasiment pas évolué en deux ans.

Mais pendant les deux mois du premier confinement 2020, cette pratique a été diminuée d'une douzaine de points, s'établissant à 53 %. Toutes les catégories de pratiquants ont été impactées et quasiment aucun non-

pratiquant ne s'est mis à la pratique sportive pendant cette période de confinement. Entre 2018 et 2020, la plupart des univers sportifs enregistrent une baisse du nombre de pratiquants, à l'exception notable de l'univers de la course et de la marche et de celui de la forme et de la gymnastique. Sur la même période, la part d'activités pratiquées à domicile progresse nettement, avec un pic pendant la période de confinement.

L'édition 2020 du baromètre des pratiques sportives s'est posé la question de l'engagement pour les prochains Jeux olympiques de Paris en 2024 qui semblent avoir déjà conquis un peu plus d'un Français sur deux (52 % déclarent avoir l'intention de suivre les Jeux olympiques de Paris depuis leur domicile, à la télévision ou sur internet). Toutefois, près de trois Français sur dix (28 %) déclarent ne pas vouloir les suivre et 14 % ne savent pas encore ce qu'ils feront à cette occasion.

INJEP Notes & Rapports,, N°2021/03

📄 Le baromètre

Plans d'urgence face à la crise sanitaire : les jeunes sont aussi prioritaires

Parce que les étudiants sont touchés de plein fouet par les effets de la crise sanitaire, les Départements ont répondu présents : situation financière précaire, perte de « petits emplois » indispensables à la poursuite de leurs études, isolement, difficultés psychologiques sont autant de facteurs qui peuvent conduire à un décrochage important.

De nombreuses mesures d'urgence départementales ont été prises et dans leur grande majorité elles ont déployé des dispositifs hors pair d'accompagnement et de soutien en faveur des jeunes. Un tour d'horizon de ces initiatives.

📄 Initiatives des CD en faveur des jeunes

Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes

En 2019, en France, 12,9 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). Si les femmes sont globalement plus souvent dans cette situation que les hommes, ce n'est le cas qu'à partir de 22 ans. En effet, jusqu'à cet âge, elles sont plus souvent en études, puis inactives avec l'arrivée des premiers enfants. L'écart entre les femmes et les hommes se réduit depuis 2003. Il est aussi moins important que dans l'ensemble de l'Union européenne. Quant à la part de NEET elle-même, elle est légèrement plus élevée en France.

Insee Focus, no 229, 26/03/2021

📄 La publication

La Fabrique des Politiques Jeunesse est réalisée et diffusée par Territoires Conseils, service de la Direction du Réseau de la Banque des Territoires. Conception : Kamel Rarbo — Contact : Catherine Donou
Tél : 01 58 50 76 15 — Mail : catherine.donou@caissedesdepots.fr

gcom. — Avril 2021

Territoires Conseils – Banque des Territoires

72 avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris Cedex 13
territoiresconseils@caissedesdepots.fr
01 58 50 75 75